



Compte-rendu de la journée de concertation du 08.11.22
Restitution par atelier

Carole Stehlin, Nicolas Grosjean, Julie Martin,
Clément Bourdin, Chloé Brun, Sarah Mariéthoz

Interface Politikstudien Forschung Beratung SA



Définition

- L'intégration tend à se territorialiser en adaptant ses programmes de mesures au plus près des besoins des citoyens dans les villes, les communes ou encore quartiers du canton. Elle dépend ainsi (1) des partenariats et collaborations BIE-Communes, (2) de différentes coordinations entre acteurs et leurs actions et, enfin, (3) de priorités d'action et démarches participatives.

Constats et enjeux

- 1) En matière de communication politique, l'état des relations BIE- CA des communes est évoqué, tout comme l'intercommunalité par la mise en commun de ressources (par ex. poste de chargé de mission intégration) ou encore la question du financement de projets préexistants dans le cadre du PIC.
- 2) Questions quant à l'imbrication des réseaux (échelles), à l'identification des acteurs-clefs, aux formes de gouvernance et au pouvoir de décision de chacune des parties prenantes dans celles-ci, au pilotage ainsi qu'à la coordination des "plateformes".
- 2) Anticipation des problématiques et suivi de ces dernières dans les nouveaux quartiers.
- 3) Obstacles/incitations à la participation pour les publics-cibles.
- 3) Professionnalisation souhaitée de la participation, notamment avec les possibilités de formation et de rémunération des participants.
- 3) "Cadre" de processus de participation et possibilités d'actions clairement identifiables et inclusifs.

Propositions

- 1) Regroupement de communes (par ex. une grande avec une petite, plusieurs petites ensemble) afin d'établir un lien avec le BIE pour des (nouveaux) projets d'intégration.
- 2) Coordination de projet : créer un poste de travail rattaché à la commune pour faciliter la coordination de tous les acteurs (canton, commune/quartier, Hospice général, travailleurs sociaux et travailleuses sociales, police, etc.).
- 2) L'action avant la réaction : anticiper l'intégration dans les nouveaux quartiers avant l'arrivée des habitants et habitantes ; utiliser des locaux de la commune ou du quartier (maison/espace de quartier, antenne sociale, etc.) afin de visibiliser les acteurs/actrices et leur travail.
- 3) Valoriser les publics cibles (incitation financière, solution de garde, etc.), voire les former à la participation et rémunérer/valoriser des personnes-relais.
- 3) Demander aux publics cibles ce qu'ils recherchent avec une démarche participative tout en étant clair sur les buts et les limites de celle-ci.

Espace d'atelier 1 : dispositifs d'accueil et d'information

Définition

- Dans le domaine de l'intégration, on parle de « primo information » : il s'agit de l'information délivrée aux personnes étrangères nouvellement arrivées sur le territoire genevois. À cet atelier ont notamment participé des professionnels et professionnelles exerçant leur activité avec les personnes sans statut légal, avec les personnes migrantes issues de l'asile – y compris les détenteurs du permis S, avec les familles, avec les personnes victimes de violence, avec d'autres professionnels ou encore avec un public mélangeant toutes ces populations.

Constats et enjeux

- *Lien structures/institutions avec les bénéficiaires* : contact par téléphone, sur le site internet ou physiquement dans les locaux à travers une permanence, des entretiens individuels ou des réunions d'information. Les réseaux sociaux (WhatsApp, groupe Facebook) fonctionnent très bien avec certains publics cible.
- *Thématiques abordées par les bénéficiaires* : logement, santé, travail et rapports de travail, assurances sociales, e-démarches. Il est parfois difficile pour l'association d'apporter un soutien complet au bénéficiaire car le suivi nécessite un travail important, notamment pour l'aide dans les démarches administratives (numériques ou sur papier).
- *Difficultés* : méfiance de certains publics envers les structures et institutions (difficile d'instaurer un climat de confiance), peur liée au risque d'arrestation car sans-papiers, lieu de résidence pas fixe, langue.
- *Enjeux de la traduction* : sur place lors de la demande d'information ; traduction des documents imprimés (flyers, brochures, etc.). Certains recourent à des interprètes, d'autres à leurs collègues présents et présentes et d'autres à Google traduction. Il existe également parfois une méfiance de la part du bénéficiaire à l'égard de l'interprète.

Propositions

- *Organisation d'événements rassemblant les trois niveaux* : canton, communes et associations afin de rendre visible les initiatives et partager les connaissances (sur le même principe que la journée de concertation du 08.11.22).
- Augmenter la visibilité de la plateforme d'information sociale « Relatt », par ex. sur le site du BIE.

Espace d'atelier 2 : encouragement linguistique des personnes non francophones

Constats et enjeux

- *Collaboration institutionnelle* : la collaboration entre les acteurs est nécessaire, une meilleure harmonisation de l'offre est souhaitée.
- *Continuité du parcours d'apprentissage* : de nombreuses personnes ne disposent pas d'un parcours d'apprentissage uniforme (rupture, changement d'intensité), ceci a une influence sur la qualité de l'apprentissage et les résultats.
- *Besoins spécifiques en fonction des profils* : inadéquation de l'offre à certains besoins spécifiques des apprenants. Les acteurs et actrices sont confrontés à plusieurs types de profils d'apprentissage (analphabétisme, illettrisme, seniors, etc.). Les offres doivent être adaptées aux besoins spécifiques de ces personnes (par ex. horaires, solutions de garde pour les enfants).
- *Certification* : plusieurs acteurs ont relevé des difficultés d'accès aux examens de certification (listes d'attentes, offre limitée en comparaison avec la demande, coûts trop élevés).

Propositions

- Adapter l'offre aux besoins diversifiés (cf. ci-dessus).
- Améliorer l'information sur les différentes offres disponibles ainsi que la coordination entre acteurs.
- Mettre en place un accompagnement individuel (par ex. case manager) pour des publics cible spécifiques (tels que des personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial) pour éviter les ruptures dans les parcours d'apprentissage et assurer le lien entre les offres à disposition.

Espace d'atelier 2 : le regroupement familial

Définition

- Le regroupement familial (RF) concerne les personnes qui vivent en Suisse et qui souhaitent faire venir de la famille vivant à l'étranger (famille nucléaire).

Constats et enjeux

- *Obstacles au RF* : administratifs (cadre légal, procédures, conditions) – linguistiques – juridiques (délais de traitement des dossiers très longs, perte de droit si une demande est réalisée trop tardivement), impacts psychologiques (pressions), accès aux structures et aux informations pertinentes, impacts sociaux (intégration des personnes).
- *Accès à l'information* : manque de ressources pour bien informer le public cible (flyers en différentes langues, informations à disposition dans les centres).
- *Coordination et surcharge des services* : besoin d'une meilleure coordination entre les services responsables du traitement des cas. Les professionnels et professionnelles doivent pouvoir identifier rapidement les groupes cible et les orienter vers les instances pertinentes.
- *Santé* : les impacts psychologiques du RF doivent être mieux pris en charge.

Propositions

- Améliorer le travail en réseau et la coordination entre les structures existantes.
- Améliorer la transmission d'informations au groupe cible (être plus proactif, protocole d'entretien) et mieux former les professionnels et professionnelles à la thématique du RF.
- Améliorer l'accès à la santé psychologique et la prise en charge des personnes concernées.

Espace d'atelier 3 : protection contre la discrimination et lutte contre le racisme (Partie I)

Définition

- Discrimination à l'école : étude réalisée par le SRED «Entre l'atout de la diversité et les risques de discrimination : quel vécu pour les élèves de l'école genevoise ?»

Constats et enjeux

- Nécessité de clarifier ce qu'est la discrimination raciale et dans quels domaines elle se manifeste.
- Diverses formes de discrimination existent, mais ne sont pas toujours identifiées.
- Les discriminations ont été identifiées mais pas le racisme, les stéréotypes et les préjugés raciaux.
- La discrimination raciale et le racisme ne sont pas « à la mode » dans les écoles. D'autres thèmes, tels que les lgbtiq-phobies ou le sexisme, sont davantage abordés. Le racisme est moins évoqué, et donc ses victimes sont moins enclines à en parler.
- Le corps enseignant est démuni face aux manifestations de racisme parmi les élèves. Il n'est lui-même pas sensibilisé au racisme durant sa formation et ne peut pas identifier ses propres ou d'autres manifestations de racisme.

Propositions

- Nouvelle étude sur le racisme, les préjugés et les stéréotypes raciaux.
- Impliquer les parents pour identifier le racisme vécu par leur enfant à l'école, étudier la discrimination et le racisme systémiques, questionner la diversité comme une richesse.
- Formation : formation obligatoire du corps enseignant sur le racisme et la discrimination raciale.
- Matériel : mise à disposition de matériel/d'outils pour le corps enseignant et les parents.
- Approche : traiter les discriminations au sens large, ensuite spécifiquement, montrer les intersectionnalités.
- Prévention : actions de prévention adaptées aux parents, élèves et adultes de l'école.

Espace d'atelier 3 : protection contre la discrimination et lutte contre le racisme (Partie II)

Définition

- Discussion sur le projet de loi cantonale sur le racisme et un possible projet de loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Constats et enjeux

- *Aucune loi sur les discriminations au niveau fédéral* : la Suisse est critiquée au niveau international.
- *Global vs. spécifique* : dilemme entre veiller aux particularités de chaque type de discrimination au sein d'une loi générale vs. manque d'universalité dans une loi spécifique.
- *Discriminations multiples* : comment les aborder dans la loi ?
- Les associations antiracisme se regroupent au sein de la plateforme des ONG suisses pour les droits humains.

Propositions

- *Droit de plainte/protection des associations* : à garantir, mais ne concerne pas directement le projet de loi en question → concerne toutes les associations (pas seulement antiracistes).
- *Trois niveaux* : constitution genevoise (art. 15), loi générale sur les discriminations (universalité, discriminations multiples, intersectionnalité), lois sectorielles pour chaque discrimination.
- *Effectivité de la loi* : importance de pouvoir mesurer ses effets (prévoir un monitoring).
- *Éléments de contenu* : diverses mesures possibles – renversement de la plainte, label, formation obligatoire (pour les entités étatiques), soutien aux victimes, ne pas accorder de mandat public aux entreprises ne respectant pas la loi.

Espace d'atelier 3 : seniors et migration

Constats et enjeux

- Diversité des publics : les problématiques varient selon les parcours de vie et de migration.
- Langue : constitue un enjeu pour l'accès à l'information, accentue tous les risques cités ci-après.
- Risques classiques liés à l'âge accentués par le statut de migrant, ainsi que risques spécifiques.
- Isolement : par ex. lié à la retraite, au statut de femme, à un tissu social moins étendu.
- Santé : parfois moins bonne chez les personnes issues de la migration / difficulté à accéder aux soins de santé (langue, méconnaissance des droits et du système).
- Autonomie : limitée par la condition physique, la langue, la compréhension du système → dépendance accrue à la famille
- Précarité : petite rente AVS, non recours aux prestations sociales (méconnaissance des droits et complexité du système) → poursuite du travail à l'âge de la retraite.
- Accumulation des discriminations : âge et origine.

Propositions

- Définir la/le « senior issu de la migration » (par ex. âge, catégorie) : besoin de souplesse, doit correspondre à la réalité genevoise.
- Clarifier les besoins des seniors issus de la migration :
 - Statistiques sur ces publics cible : revenu, langue, etc.
 - Recensement par les communes : identifier le public cible parmi les personnes y résidant (synergie à développer avec la future obligation des communes de recenser les personnes seniors y résidant).
- Réaliser une cartographie des offres existantes.
- Aborder le problème de la langue : traduction de documents / interprètes (par ex. Croix-Rouge, numéro de téléphone pour accéder à un traducteur sans RDV) / vulgarisation, simplification de l'information.
- Recourir à la commission sur le thème Âge et migration (en cours de mise en place).

Espace d'atelier 3 : santé et accès aux soins

Définition

- La santé ne fait actuellement pas partie de la politique d'intégration, mais de la politique de santé. Volonté de trouver des synergies entre les deux politiques.

Constats et enjeux

- Diversité des publics cible : les enjeux varient selon les publics cible.
- Accès aux soins : la complexité du système, le manque d'information, le coût sont des obstacles.
- Assurance-invalidité : accès aux prestations limité par les conditions pour la reconnaissance AI.
- Assurance maladie : difficultés avec processus d'affiliation (par ex. lettre d'assujettissement, attestation de domicile), conditions d'accès aux subsides (non-disponibles pour les personnes non-déclarées aux assurances sociales), pénalités (pour les personnes régularisées sur le tard), limite du système Risk & Care (personne sans statut légal, à l'hospice).
- Assurance perte de gain : dépend du taux de travail.
- Non recours aux prestations : méconnaissance des droits, peur de perdre son permis/son travail, de voir l'accès au permis refusé/retardé, de se faire expulser → aggravation de l'état de santé.
- Accès au sport : pas d'aide après 25 ans, trop cher.

Propositions

- Garantir l'information sur le système de santé et les droits : via quels canaux (par ex. employeurs), avec quels supports ?
- Documenter les problèmes et les besoins.
- Sensibiliser les employeurs à l'importance de la santé de leurs employés et à leur responsabilité.
- Etendre les bonnes pratiques (Programme Santé Migrants HUG).
- Faciliter le changement de permis afin de permettre l'accès à certaines prestations de santé garanties aux détenteurs de certains permis.

Espace d'atelier 4 : soutien à la parentalité et transitions (0 à 15 ans)

Définition

- La parentalité à travers les âges.
- Prolongement du Symposium du 25 mai : "Comment accompagner l'éducation préscolaire en contexte interculturel ? Transitions, transmissions, partenariats".

Constats et enjeux

- *Compétences parentales* : Importance pour les parents d'avoir confiance en leurs compétences parentales. Qui les définit ? Faire la différence entre les compétences qui sont contextuelles et les capacités qui sont objectivables → partir du principe que chaque parent est compétent, que chacun et chacune a des potentialités qui peuvent être développées.
- *Approche écosystémique* : soutient les facteurs de protection individuels, familiaux et environnementaux, donner du pouvoir d'agir aux parents.
- *Soutien informatif* : souvent trop directif. Le plus important est la façon dont le soutien est perçu par les familles.
- *Faire alliance avec les familles* : primordial, non-jugement, être dans l'écoute, rencontrer les familles, poser des questions. La temporalité est également importante.

Propositions

- Travailler avec les parents à l'aide d'outils tels que le modèle écosystémique de Bronfenbrenner ou celui des besoins de l'enfant.
- Soutenir les connaissances des parents à propos du développement d'un enfant (par ex. un enfant qui pleure, ce n'est pas sa personnalité, c'est un comportement que l'on peut interpréter).
- Quelle est notre part de responsabilité en tant que professionnels et professionnelles ? Qu'est-ce que le soutien social ? Quelles ressources accessibles ? Comment rendre possible l'exercice ?

Espace d'atelier 4 : encouragement préscolaire et entrée en scolarité

Définition

- Comment favoriser la transition au moment de l'entrée à l'école, également pour les enfants qui n'ont pas fréquenté d'accueil extra-familial?

Constats et enjeux

- Public non homogène.
- Craintes, manque de connaissances, angoisses quant aux attentes de l'école (suivi devoirs, soutien possible à la maison).
- *Pas de prérequis pour entrer à l'école* : détermination de la DGEO. L'enfant est pris là où il en est.
- *Lien avec les familles* : primordial.
- *Difficulté d'atteindre les différents publics cible issus de la migration* : par ex. décalage entre AIS et non-AIS.
- Repenser la transmission d'information dans les communes en lien avec le DIP.

Propositions

- *Avec les parents* : continuer à les accompagner physiquement dans les lieux ; créer davantage de communautés de parents ; continuer d'aller à leur rencontre dans les quartiers.
- *Avec les enfants* : les accompagner en classe avant la rentrée ; développer des accueils parents-enfants, des programmes « sur le chemin de l'école » ; développer les compétences sociales et linguistiques avant l'entrée à l'école, accentuer le soutien scolaire au moment de l'acquisition lecture/écriture.
- *Pour les professionnels et professionnelles* : créer une plateforme pour réunir les propositions en lien avec la transition petite enfance - école, se mettre en réseau, coordonner les interventions ; développer lien entre associatif et communes ; mettre en relation le préscolaire et le scolaire ; former les éducateurs et éducatrices à la transition à l'école ; rassembler les prestations ordinaires et spécialisées, se mettre ensemble dans des lieux d'accueil de la petite enfance où plusieurs prestations pourraient être disponibles directement (par ex. Maison des familles au Canada).

Espace d'atelier 4 : scolarité et mesures individualisées dans le soutien aux apprentissages

Constats et enjeux

- *Cadre temporel donné* : différents jalons dans un cadre temporel précis mettent en difficulté et en échec scolaire les enfants. Certains enfants sont redirigés vers des spécialistes (par ex. psychologues) parce qu'ils n'atteignent pas les objectifs institutionnels dans le laps de temps prévu (normatif).
- *Importance du contexte* : les professionnels et professionnelles doivent reconstruire le contexte autour d'une situation, faire la part des choses entre les effets de la personnalité et ceux du contexte.
- *Pluri-vulnérabilités* : les enfants issus de la migration font face à des trajectoires discontinues, non linéaires avec des carences médicales, scolaires, sociales, affectives, familiales.
- Surreprésentation des enfants migrants dans le cadre spécialisé.
- *Difficulté de suivi de la scolarité de la part des parents* : priorité des parents = stabiliser leur situation pour obtenir le permis, travaillent souvent beaucoup.
- Représentations et attentes des professionnels et professionnelles et des familles importantes.
- *Importance de la situation socio-économique* : subvenir aux besoins de sa famille avant de pouvoir entrer dans un processus de soutien.
- Penser au ressenti de l'enfant.

Propositions

- Remettre de la « dimension » dans la vie de ces enfants, l'ouvrir pour élargir les solutions, faire émerger les besoins et les potentiels ; permettre des perspectives. Donner du temps. Offrir une pluralité de solutions. Éviter l'adressage unique.

Espace d'atelier 4 : scolarité et soutien à la parentalité

Constats et enjeux

- *Précarité structurelle* : statuts précaires, provisoires, pas de projection vers l'avenir.
- *Pédagogie de la reconnaissance* : l'intégration n'est peut-être pas le modèle-clé. Par ex. la narration dans la langue d'origine (histoires, chansons, etc.) est une forme de reconnaissance des compétences des parents.
- *Malentendus interculturels* : par ex. autour des modèles éducatifs parentaux.
- *À thématiser* : familles confrontées à la mort d'un enfant, au handicap, séparations familiales.
- Enfants qui ne fréquentent pas d'accueil extra-familial, comment les atteindre ? Près de 50% des enfants du canton de Genève (issus de la migration ou pas) ne sont pas accueillis dans des structures extra-familiales.

Propositions

- Développer par ex. des dispositifs d'apprentissage coopératif des langues d'origine dans les classes, garder le lien avec la langue d'origine, participation des parents.
- *Entendre les craintes des parents et les rassurer* : quelles attentes de l'école à la rentrée ?
- Réunir des expertises pour identifier comment soutenir la parentalité avec un contexte de migration : comment faire passer des messages, sortir de l'ethnocentrisme, des malentendus culturels ?
- *Revaloriser le rôle des interprètes communautaires* : les sortir du mot à mot, leur donner la possibilité de proposer des éclairages culturels, les considérer comme des partenaires.
- *Formation/information des enseignants et des professionnels et professionnelles de la petite enfance sur la migration* : manque d'intercompréhension.
- *Développer les cafés des parents* : réunir des parents avec les mêmes questions, échanges entre eux dans leur langue d'origine, valorisation, peuvent montrer leurs compétences, y faire un lien avec les institutions.

Espace d'atelier 5 : gouvernance du programme d'intégration cantonal (PIC)

Définition

La gouvernance recouvre les notions 1) d'interdépartementalité, 2) de dynamique collective entre associations et 3) d'interactions entre SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations), canton, communes et associations.

Constats et enjeux

- 1) *Repenser la gouvernance interne au canton* : La politique d'intégration tend à devenir une politique transversale. Il ne faut toutefois pas oublier qu'une personne migrante est en contact avec de nombreuses structures ordinaires du canton (formation, population, social, santé, etc.). La transversalité de la politique d'intégration au sein des structures ordinaires doit être encore améliorée.
- 2) *Enjeux pour les associations de formation, de participation et d'élaboration de propositions* : Nécessité de revoir la forme et l'activité du groupe de suivi de la politique d'intégration. Essoufflement de ce groupe créé en 2014 pour représenter les associations, notamment dans les discussions avec l'Etat. Existence d'une certaine concurrence entre les associations.
- 3) *Interactions SEM-canton-communes-association* : manque de visibilité des actions ou prestations au niveau des communes (grande diversité).

Propositions

- 1) La gouvernance devrait pouvoir s'appuyer sur de nouvelles bases légales et repenser la notion d'intégration.
- 1) Reprendre pour le PIC 3 les bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).
- 2) Repenser la gouvernance entre les associations ainsi que la représentation de leurs intérêts vis-à-vis du canton. Créer une faitière des associations ou une plateforme (réfléchir à la représentativité).
- 3) Développer une plateforme intercommunale. Développer les contrats de prestations et disposer de responsables/points de contact dans les communes.

Espace d'atelier 5 : le rôle des rituels dans la construction du sentiment d'appartenance

Définition

Les rituels participent à la construction du sentiment d'appartenance. Une «Ville ouverte» est une ville dans laquelle on se sent rapidement bien, où il y a un accueil et des festivités.

Constats et enjeux

- La notion d'intégration semble dépassée, il convient de lui préférer la notion de développement d'un sentiment d'appartenance.
- Le sentiment d'appartenance se développe dans la «Ville ouverte», par la participation à la vie de quartiers, aux fêtes.
- Les fêtes sont des rituels d'inclusion. Elles sont des moyens de développer un sentiment d'appartenance, de développer de nouvelles attitudes et le civisme.
- Pour participer à la vie de la Ville, aux fêtes, il y a de nombreux obstacles tels que : statut, finances, langues, information, légitimité, intérêt, accueil, codes sociaux, distance géographique/transport, racisme/profilage racial.

Propositions

- Gratuité des transports publics.
- Rendre les rituels plus accessibles aux personnes étrangères en assurant que la participation n'exige ni moyens financiers, ni un niveau particulier de français.
- Créer une nouvelle fête à Genève/le Grand Genève laissant la place pour la liberté, le bien être, l'accueil et l'hospitalité dans le but de développer ce sentiment d'appartenance.

Espace d'atelier 5 : accès à la culture

Définition

- Le lien entre le PIC et la culture est plutôt ténu. Le PIC ne finance pas de projets culturels.

Constats et enjeux

- L'accès à la culture se trouve à l'intersection de plusieurs politiques publiques, dont les politiques culturelles et les politiques d'intégration. Dès lors, il est parfois difficile pour les structures/associations de savoir à qui s'adresser pour recevoir un soutien. Dans l'autre sens, il est parfois difficile pour les collectivités publiques, dont le BIE, de subventionner des projets qui mêlent ces deux domaines, il faudrait un co-financement avec la culture.
- L'intégration des populations isolées et précarisées (personnes en situation de handicap, sans papiers, personnes issues de la migration ou financièrement précarisées) est devenu un thème de plus en plus important ces dernières années. L'initiative est louable, mais répond parfois plus à l'intérêt des projets culturels qu'aux besoins de ces populations.
- Freins à l'accès à la culture pour les populations isolées et précarisées : sentiment de manque de légitimité pour accéder à certaines formes de culture, coûts élevés, compréhension de l'offre en français, horaires non adaptés, offre culturelle limitée.

Propositions

- Proposer des programmes culturels (visites, expositions, pièces de théâtre) en langue étrangère et favoriser une médiation culturelle accompagnante. Adapter les supports de communication en conséquence (par ex. faire des cartons d'invitation pour valoriser la personne, utilisation de la méthode FLAC – facile à lire et à comprendre).
- Déplacer la culture / les institutions dans les espaces où se trouvent les publics cible (structures d'accueil, quartiers, etc.).
- Consulter les associations et publics cible et développer les projets en conséquence.
- Créer un répertoire des partenaires intéressés à développer des projets à l'attention des populations précarisées afin de faciliter la prise de contact.
- Établir des contrats de subventionnement entre le canton et les associations sur plusieurs années pour un financement pérenne et alléger les procédures administratives pour recevoir des subventions.
- Mettre en place des événements de rencontre et de partage d'expérience (par ex. assises des milieux culturels et associatifs) pour créer des ponts entre les associations.
- Faciliter les procédures pour les associations qui proposent des projets à l'intersection de plusieurs politiques publiques.

Espace d'atelier 6 : employabilité et formation professionnelle

Constats et enjeux

- Les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation ne touchent pas uniformément la population étrangère. Les personnes vulnérables sont issues de l'asile ou du regroupement familial, en particulier les femmes et les 18-25 ans non-qualifiés. Les étrangers renoncent parfois à leurs droits (par ex. chômage) par crainte de perdre leur titre de séjour.
- Les employeurs (privés, mais aussi parfois publics) identifient la détention d'un titre de séjour comme un obstacle à l'embauche.
- Le travail du BIE et de ses partenaires dans le domaine a permis la concrétisation de plusieurs projets (par ex. Convention avec l'OFPC, Horizon académique, projets d'insertion professionnelle au sein des communes, association Camarada) mais des besoins subsistent.

Propositions

- Renforcer la coordination de la politique de l'emploi avec la politique familiale (faciliter les solutions de garde pour enfants).
- Sensibiliser et soutenir les initiatives visant à sensibiliser la population étrangère à ses droits, à l'informer des bonnes pratiques en matière de recherche d'emploi (CV, certificats de travail, etc.), lui donner les moyens de se former.
- Soutenir les associations ayant pour missions de sensibiliser les employeurs sur les droits de la population étrangère et d'apporter une assistance juridique. La personne responsable des ressources humaines au sein de l'entreprise doit être la référente sur ces questions.

Espace d'atelier 6 : le rôle des associations communautaires

Définition

- Les associations communautaires représentent la vie associative des communautés migrantes. Elles ont pour but de développer notamment des projets visant à favoriser la participation citoyenne et politique du public migrant ainsi que des projets spécifiques en lien avec la communauté.

Constats et enjeux

- La proximité des associations communautaires avec la population étrangère est précieuse pour l'intégration de cette dernière et le renforcement du sentiment d'appartenance.
- Les associations communautaires rencontrent différents types d'obstacles : les démarches pour se constituer en association ; le manque de temps, de ressources humaines et de locaux pour travailler en équipe et organiser des événements ; le financement ; la méconnaissance des associations et de leurs actions.

Propositions

- Augmenter les efforts pour la communication, la coordination et la mutualisation des ressources des associations communautaires afin de : 1) porter une vision commune, 2) offrir des projets innovants qui répondent à des besoins non-comblés sur le canton et éviter les doublons, 3) éviter le sentiment de concurrence (notamment pour l'attribution de fonds). Ces efforts pourraient être matérialisés par : des assises régulières, un accompagnement des associations par le BIE ou la faïtière Maison Kultura, la définition de bonnes pratiques à destination des (nouvelles) associations.
- Développer les expériences permettant la participation citoyenne et politique de la population étrangère (par ex. contrats de quartiers).

Espace d'atelier 6 : accès au logement

Définition

- « [L]’Etat prend les mesures permettant à toute personne de trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions abordables. » (art. 178, al. 1, Constitution genevoise). Le logement ne fait actuellement pas partie du programme d’intégration cantonal.

Constats et enjeux

- Le taux de vacance du Canton de Genève est l’un des plus bas de Suisse. Les propriétaires immobiliers et bailleurs disposent d’un droit de regard sur la personne qui occupera le logement et sont davantage enclins à retenir la candidature de la personne représentant le «risque» le plus faible.
- La situation est particulièrement précaire pour les requérants d’asile, dont le séjour en hébergement collectif se prolonge. L’intégration de ces personnes en est péjorée, ces dernières ne disposant pas des conditions propices à la formation, à la recherche d’un emploi, etc.
- Le logement est une thématique transversale à laquelle les professionnelles et professionnels de l’intégration répondent en utilisant les ressources à disposition : initiatives communales, initiatives associatives ou relations personnelles.

Propositions

- Un soutien plus appuyé des étrangers est souhaité, en particulier de ceux issus de l’asile, par une meilleure communication des exigences et de la procédure pour obtenir un logement, des us et coutumes de la vie en immeuble et une sensibilisation des régies et propriétaires.
- Encourager les initiatives privées et publiques pour la création de structures d’accueil intermédiaires.